

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 5 de l'ordre du jour

CX/RVDF 04/15/3

Juillet 2004

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Quinzième session

Washington, DC (zone métropolitaine), États-Unis d'Amérique, 26-29 octobre 2004

F

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'OIE, Y COMPRIS L'HARMONISATION DES EXIGENCES TECHNIQUES POUR L'HOMOLOGATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES (VICH)

L'OIE et les activités futures de la VICH

Depuis sa création officielle en avril 1996, la VICH (Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques pour l'homologation des médicaments vétérinaires) offre un forum de dialogue constructif entre les autorités normatives et l'industrie des médicaments vétérinaires sur les critères techniques nécessaires à l'enregistrement des médicaments dans l'Union européenne, au Japon et aux États-Unis.

La VICH a été initialement créée sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

En plus d'offrir un forum de discussion, la VICH cherche à identifier les domaines où des modifications des exigences techniques ou une plus grande acceptation mutuelle des procédures de recherche et de développement pourraient conduire à une utilisation plus économique des ressources humaines, animales et matérielles, sans compromettre la sécurité, et à prendre et appliquer des recommandations sur les manières pratiques de réussir à harmoniser les exigences techniques affectant l'homologation des médicaments vétérinaires. Toutes ces tâches sont réalisées par la VICH de manière transparente et rentable et permettent au public de commenter les recommandations lorsqu'elles sont à l'état d'avant-projet.

La COMISA (Confédération mondiale de l'industrie de la santé animale), le « moteur de l'industrie » du processus de la VICH, est chargé du secrétariat de la VICH. Cette mission couvre la préparation des documents pour les réunions des membres de la VICH, la publication des communiqués de presse, la distribution des documents des groupes de travail et la publication des recommandations adoptées par le Comité directeur. La COMISA coordonne également les avis des trois fédérations régionales de l'industrie. L'AHI (*Animal Health Institute* [États-Unis]), la FEDESA (Fédération européenne de la santé animale) et la JVPA (*Japanese Veterinary Pharmaceutical Association*) doivent garantir que leurs avis régionaux sont bien représentés. Ils envoient des experts dans chaque groupe de travail, collaborent avec les autorités régionales de leurs pays respectifs et sont chargés de l'organisation de conférences locales pour débattre les recommandations de la VICH et les rendre publiques.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont le statut d'observateurs avec deux délégués, le premier représentant les autorités gouvernementales et le second, les associations de l'industrie. Une catégorie supplémentaire « parties intéressées » est reconnue et des délégués du CAMEVET (Comité des Amériques

pour l'harmonisation de l'enregistrement et du contrôle des médicaments vétérinaires) et de l'AVBC (*Association of Veterinary Biologics Companies*) prennent part aux réunions du Comité directeur.

Lors de la 14^e réunion du Comité directeur qui s'est tenue à Tokyo les 12 et 13 mai 2004, outre l'étude de nouvelles lignes directrices, il a été décidé de donner la priorité à la mise à jour des trente deux lignes directrices qui ont actuellement déjà été adoptées.

Par ailleurs, lors de cette réunion il a également été décidé que l'OIE assurerait la Présidence d'un groupe de travail spécial, afin d'achever les stratégies des activités futures de la VICH, notamment dans le domaine de l'harmonisation mondiale des normes relatives à l'enregistrement des médicaments vétérinaires, des vaccins et d'autres produits biologiques.

Résistance aux antimicrobiens

À la 27^e session de la Commission du Codex Alimentarius, l'OIE, suivant les recommandations de la conférence internationale OMS/FAO/OIE sur la résistance aux antimicrobiens qui s'est tenue à Oslo en mars 2004, a proposé la création d'un groupe de travail mixte Codex-OIE pour évaluer la résistance aux antimicrobiens découlant de l'utilisation d'antimicrobiens en médecine vétérinaire. Suite à la discussion au sein du Comité, le Secrétariat du Codex préparera une lettre circulaire reprenant le mandat de ce groupe de travail. En prévision du groupe de travail mixte, l'OIE poursuivra ses travaux sur les normes OIE concernant la résistance aux antimicrobiens via son Groupe de travail sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et via les groupes *ad hoc* spéciaux.